



Communiqué

Communiqué de presse-Mardi 2 mars 2010

Xynthia, le naufrage de la loi ordinaire

Au-delà des aides aux victimes, ou des mesures de solidarité nationale annoncées par le gouvernement, la France a besoin de mettre en place un plan stratégique pour faire face aux phénomènes de submersion, qui ne manqueront pas de se reproduire.

Quand l'exceptionnel devient banal

Toutes les habitations submergées n'étaient pas en zones inondables. Beaucoup de constructions touchées étaient légales, ce qui prouve les limites de la loi et des réglementations actuelles. Le constat est d'autant plus inquiétant que la remontée du niveau des mers, liée au réchauffement climatique, rend probable la multiplication de ce type d'inondation. Certes, cette tempête était exceptionnelle. Mais avec un mètre de plus (prévision basse du GIEC concernant l'élévation du niveau de la mer d'ici 2100), « *la conjonction d'évènements moins extrêmes suffira à l'avenir à produire des impacts comparables, une « petite » tempête pourrait suffire* » déclare Christian Garnier, vice-président de France Nature Environnement et co-pilote des questions mer et littoral.

L'arbre qui cache la forêt

En plus du drame humain et des pertes matérielles, les plus frappantes, le bilan va s'alourdir des atteintes aux activités économiques : agriculture, marais salants, conchyliculture, tourisme, artisanat, petites industries côtières... Les infrastructures ont également été touchées de plein fouet : coupures d'électricité et des voies de communication terrestres, perturbation de l'assainissement et des stations d'épuration submergées, impliquant un risque sanitaire...

Ces dégâts collatéraux vont coûter extrêmement cher à la société. Il est nécessaire de prendre dès aujourd'hui des mesures à un coût encore abordable, plutôt que d'attendre et d'avoir à essayer demain les dégâts provoqués par une nouvelle catastrophe.

Pour une nouvelle politique de gestion du risque tournée vers la prévention

La politique de gestion du risque doit être complètement remodelée. Une cartographie des zones de submersion avec deux scénarios, optimiste et pessimiste,) doit être réalisée le plus tôt possible sur l'ensemble du territoire (DOM-COM compris pour fonder la stratégie nationale d'adaptation.

Un plan stratégique devra ensuite être mis en œuvre par le gouvernement. Il devra combiner retrait des infrastructures, et construction d'ouvrages de défense contre la mer, mais aussi revoir la politique d'assurance, des règlements d'urbanisme, des schémas d'orientation et de la gouvernance (le « qui fait quoi et qui paie quoi ? »)

Une refonte complète de la gestion des risques est donc nécessaire, pour éviter que de telles catastrophes humaines ne se reproduisent.